

COMPTES



EGLISE
CATHOLIQUE
ROMAINE
GENÈVE



Compte de bilan au 31 décembre 2022

	NOTES	COMPTES 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
ACTIF		103 919 201	110 619 313
Actif circulant		36 556 244	43 128 457
Trésorerie & actifs cotés en bourse	2.1 & 2.2	35 570 838	42 182 786
Autres créances à court terme	2.2	387 407	375 600
Compte de régularisation d'actif	2.2	597 999	570 071
Actif immobilisé		64 137 063	63 821 324
Immobilisations financières	2.2	959 335	1 043 484
Participations	2.5	1	2
Mobilier, équipement		130 049	116 145
Terrains	2.1 & 2.2	1 504 612	1 504 612
Immeubles pastoraux	2.1 & 2.2	12 191 451	12 191 451
Immeubles locatifs	2.1 & 2.2	39 644 334	39 644 334
Villas et PPE	2.1 & 2.2	5 059 213	5 059 213
Immeubles divers	2.1 & 2.2	3 011 857	3 011 857
Immeubles en cours de construction	2.1 & 2.2	1 636 211	1 250 225
Actif affecté		3 225 894	3 669 532
Trésorerie affectée	2.2	3 225 894	3 669 532
PASSIF		103 919 201	110 619 313
Capitaux étrangers à court terme		7 837 893	7 958 795
Créanciers et fournisseurs		377 024	427 657
Avance bancaires portant intérêts	2.2 & 2.9	7 000 000	7 000 000
Compte de régularisation de passif	2.2	460 869	531 138
Capitaux étrangers à long terme		33 895 502	33 872 626
Hypothèques Immobiliers pastoraux	2.2	600 000	700 000
Hypothèques Immobiliers locatifs	2.2	30 636 100	30 714 224
Provisions	2.2	2 659 403	2 458 403
Fonds affectés	2.2	3 279 854	3 724 292
Messes fondées		53 960	54 760
Autres fonds affectés		3 225 894	3 669 532
Capitaux propres	2.2	58 905 952	65 063 599
Réserves		15 456 601	14 196 033
Capital		49 606 999	48 090 365
Résultat		-6 157 648	2 777 201

Compte de résultat 2022

	COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2022 CHF	COMPTES 2021 CHF
PRODUITS D EXPLOITATION			
Dons et contributions	6 456 650	6 303 000	7 179 905
Contributions ecclésiastique AFC	488 066	789 000	790 749
Dons campagnes	2 062 954	2 495 000	2 555 874
Dons et contributions	938 580	1 009 000	865 758
Dons solidarité Institutions Église	44 310	271 000	134 082
Dons solidarité paroisses de Genève	622 775	600 000	608 387
Dons solidarité paroisses de Genève	2 299 965	1 139 000	608 387
Dons affectés reçus	-29 164	-	2 225 055
Cofinancements reçus	282 121	30 500	28 752
Participations frais de personnel	65 752	217 500	2 53 647
Produits divers activités past.	514 390	72 500	6 3 719
Autres produits	-2 309 320	551 000	-513 386
Dotation fonds affectés (charges)	2 753 758	-1 134 000	-2 283 474
Dissolution de fonds affectés	63 079	1 660 000	1 732 597
Participation manifestations diverses	6 873	10 000	31 150
Prestations diverses ECR	7 348 077	15 000	6 340
TOTAL	7 012 638	7 174 500	7 012 638
CHARGES D EXPLOITATION			
Charges de personnel	-8 770 094	-9 199 500	-8 660 898
Frais immobiliers services ECR	-41 104	-51 000	-41 113
Cofinancements versés	-2 102 745	-1 311 500	-1 320 437
Genève	-1 025 936	-249 000	-288 490
LGF et Romandie	-622 562	-606 500	-563 587
Suisse et divers	-454 247	-456 000	-468 360
Manifestations diverses	-177 002	-183 500	-191 708
Frais divers activités pastorales	-462 816	-413 500	-392 439
Frais pour la contribution	-667 867	-624 000	-524 221
Frais d administration	-385 934	-423 000	-370 750
Amortissements informatiques	-94 060	-115 000	-58 072
TOTAL	-12 701 622	-12 321 000	-11 559 637
RÉSULTAT D EXPLOITATION	-5 353 545	-5 146 500	-4 547 000
Produits immobiliers	4 621 057	4 371 000	4 393 156
Attribution provision gros travaux	-295 000	-200 000	-350 000
Dissolution provision gros travaux	94 000	60 000	35 290
Frais immobiliers	-1 222 353	-1 076 500	-1 270 772
Amortissements immobiliers	-	-20 000	-20 460
RÉSULTAT IMMOBILIER NET	3 197 704	1 101 000	2 787 214
Résultat net des placements (réalisé)	579 660	140 000	1 739 518
Résultat net des placements (non réalisé)	-5 437 592	-16 500	1 219 262
Autres produits financiers	67 452	16 000	1 77 064
Autres charges financières	-94 127	-473 500	-11 616
Intérêts des prêts OSJ	11 730	767 000	15 196
Intérêts hypothécaires	-470 173	3 901 500	-471 869
RÉSULTAT FINANCIER NET	- 5 343 050	509 200	2 667 556
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	- 2 145 346	3 650 500	5 454 770
Produits extraordinaires divers	1 354 410	300 000	1 917 470
Charges extraordinaires diverses	-13 167	-	-48 039
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	1 341 243	300 000	1 869 431
RÉSULTAT FINAL	-6 157 648	-945 000	2 777 201

Tableau des flux de trésorerie 2022

	2022 CHF	2021 CHF
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-5 684 915	2 897 521
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	-6 157 648	2 777 201
Augmentation / (Diminution) des amortissements	94 060	20 460
Constitution / (Dissolution) de fonds travaux	201 000	314 710
Variation messes fondées	-800	-14 700
Diminution / (Augmentation) des débiteurs court-terme	-11 806	103 458
Diminution / (Augmentation) des actifs transitoires	-27 928	-114 027
Diminution / (Augmentation) des actifs affectés	339 110	-574 154
Augmentation / (Diminution) des exigibles court-terme	-50 633	315 690
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	-70 270	68 882
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	-409 799	-684 203
Diminution / (Augmentation) de prêts	84 149	157 902
Diminution / (Augmentation) travaux immobiliers	-385 985	-725 962
Diminution / (Augmentation) matériel et équipement	-107 964	-116 144
Diminution / (Augmentation) participations	1	1
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	-621 762	387 452
Augmentation / (Diminution) d'hypothèques	-178 124	-178 124
Augmentation / (Diminution) des autres fonds affectés	-443 638	565 576
Augmentation / (Diminution) des ATF	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE	-6 716 476	2 600 770
VARIATION DES DISPONIBILITÉS	-6 716 476	2 600 770
Solde début d'exercice	44 748 674	42 147 904
Solde fin d'exercice	38 032 198	44 748 674



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

6

COMPTES

Eglise catholique romaine (ECR)

Genève

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels de l'exercice 2022

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de l'

Eglise catholique romaine (ECR), Genève**Rapport sur l'audit des comptes annuels*****Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Eglise catholique romaine (ECR), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie, pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Les comptes annuels de l'exercice précédant ont été vérifiés par un autre organe de révision. Dans son rapport du 29 avril 2022, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'Association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'Association à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 avril 2023

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviser agréé

**EGLISE
CATHOLIQUE
ROMAINE**
GENÈVE

Maison diocésaine

Rue des Granges 13

1204 Genève

T 022 319 43 43

CCP (ECR) 12-2782-6

eglisecatholique-ge.ch